

## Les personnels de l'Éducation nationale en 2017-2018

► En 2017-2018, 1,1 million de personnes sont rémunérées au titre de l'Éducation nationale : près de 902 000 enseignants dans les secteurs public et privé sous contrat et 231 400 personnels non enseignants dans les écoles et les établissements scolaires du secteur public, les services déconcentrés et l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, au titre de l'enseignement scolaire. Les effectifs des personnels augmentent de 2,1 % entre 2016-2017 et 2017-2018, principalement en raison de la forte croissance du nombre d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (+ 35,7 %) et d'enseignants non titulaires du secteur public (+ 11,8 %). Pour les enseignants titulaires, le nombre d'admis aux concours demeure supérieur à celui des départs en retraite. Depuis 2010, la part de femmes parmi les personnels de l'Éducation nationale augmente, mais moins rapidement chez les enseignants (+ 1,2 point) que chez les non-enseignants (+ 3,1 points).

### Danielle Prouteau, DEPP-A2

► En 2017-2018, 1,1 million de personnes, dont 72 % de femmes, exercent dans les secteurs public et privé sous contrat au titre de l'Éducation nationale, soit plus de la moitié (58 %) des effectifs de la fonction publique d'État hors établissements publics à caractère administratif (EPA) ► **figure 1**. Près de 902 000 personnes, soit la grande majorité des personnels, appartiennent à un corps enseignant du secteur public ou privé sous contrat en 2017-2018. Les 231 400 autres agents ont des missions très variées, que ce soit dans les établissements scolaires du secteur public, les services déconcentrés (rectorats et services départementaux), ou l'administration centrale. Depuis l'année scolaire précédente, hors apprentis, administration centrale et service interacadémique des examens et

concours, les effectifs des personnels de l'Éducation nationale ont augmenté de 2,1 % ► **figure 2**. Les effectifs des enseignants ont progressé de 1 %, nettement moins que ceux des non-enseignants (+ 7 %) et parmi ces derniers, ceux des personnels non titulaires. Cette situation s'explique par l'augmentation importante du nombre d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) en 2017-2018 (+ 35,7 %) par rapport à 2016-2017. Ces évolutions prolongent les tendances des deux dernières années. Au global depuis 2010, le nombre d'enseignants a augmenté en moyenne de 0,2 % par an, dans des proportions équivalentes dans le privé et le public, contre 1,8 % pour les non-enseignants. Parmi les non-enseignants, les effectifs des AESH ont progressé en moyenne de 13 % par an entre 2010-2011 et 2016-2017.

Entre 2010-2011 et 2017-2018, la part de femmes parmi l'ensemble des agents a augmenté de près de 2 points passant de 70 % à 72 %. Chez les enseignants, la hausse de 1,2 point est essentiellement due à l'augmentation de leur nombre parmi les titulaires (+ 1,6 point), leur poids parmi les enseignants non titulaires ayant diminué en huit ans (- 2,9 points). Les recrutements masculins de non-titulaires sont plus fréquents qu'en 2010-2011, où ils constituaient déjà plus d'un tiers des effectifs. Ils en représentent 38 % en 2017-2018, ce qui contribue à expliquer la baisse de la part des femmes dans cette population. Chez les non-enseignants, la féminisation se poursuit depuis 2010-2011 (+ 3,1 points), moins chez les titulaires (+ 1 point) que chez les non-titulaires (+ 6 points) en

### ► 1 Personnels enseignants et non enseignants rémunérés par l'Éducation nationale

	2010-2011		2016-2017		2017-2018	
	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
<b>Enseignants</b>	<b>883 073</b>	<b>69,5</b>	<b>892 934</b>	<b>70,5</b>	<b>901 787</b>	<b>70,7</b>
Titulaires ou assimilés	825 912	69,8	826 808	71,2	830 946	71,4
Non-titulaires	57 161	64,9	66 126	62,6	70 841	62,0
<b>Non-enseignants<sup>1</sup></b>	<b>192 340</b>	<b>72,4</b>	<b>213 751</b>	<b>74,3</b>	<b>228 401</b>	<b>75,5</b>
Titulaires	103 931	75,1	104 517	75,6	104 477	75,8
Non-titulaires	88 409	69,3	109 234	73,1	123 924	75,3
<b>Ensemble des personnels, hors apprentis, administration centrale et SIEC</b>	<b>1 075 413</b>	<b>70,0</b>	<b>1 106 685</b>	<b>71,3</b>	<b>1 130 188</b>	<b>71,7</b>
Apprentis <sup>2</sup>			3 136	71,6	3 583	72,8
Personnels en administration centrale ou au SIEC <sup>3</sup>			3 007	59,9	3 040	60,5
<b>Ensemble des personnels</b>	<b>1 075 413</b>	<b>70,0</b>	<b>1 112 828</b>	<b>71,2</b>	<b>1 136 811</b>	<b>71,7</b>

1. Les psychologues scolaires sont intégrés dans la catégorie « non-enseignants » sur toute la période (voir « Pour en savoir plus » - Champ).

2. Les apprentis ne sont pas recensés avant 2015-2016.

3. SIEC = Service interacadémique des examens et concours. Les effectifs des personnels de ce service et de l'administration centrale ne sont pas disponibles avant 2015-2016.

Note : les données présentées dans ce tableau et les suivants portent sur les effectifs physiques des personnels.

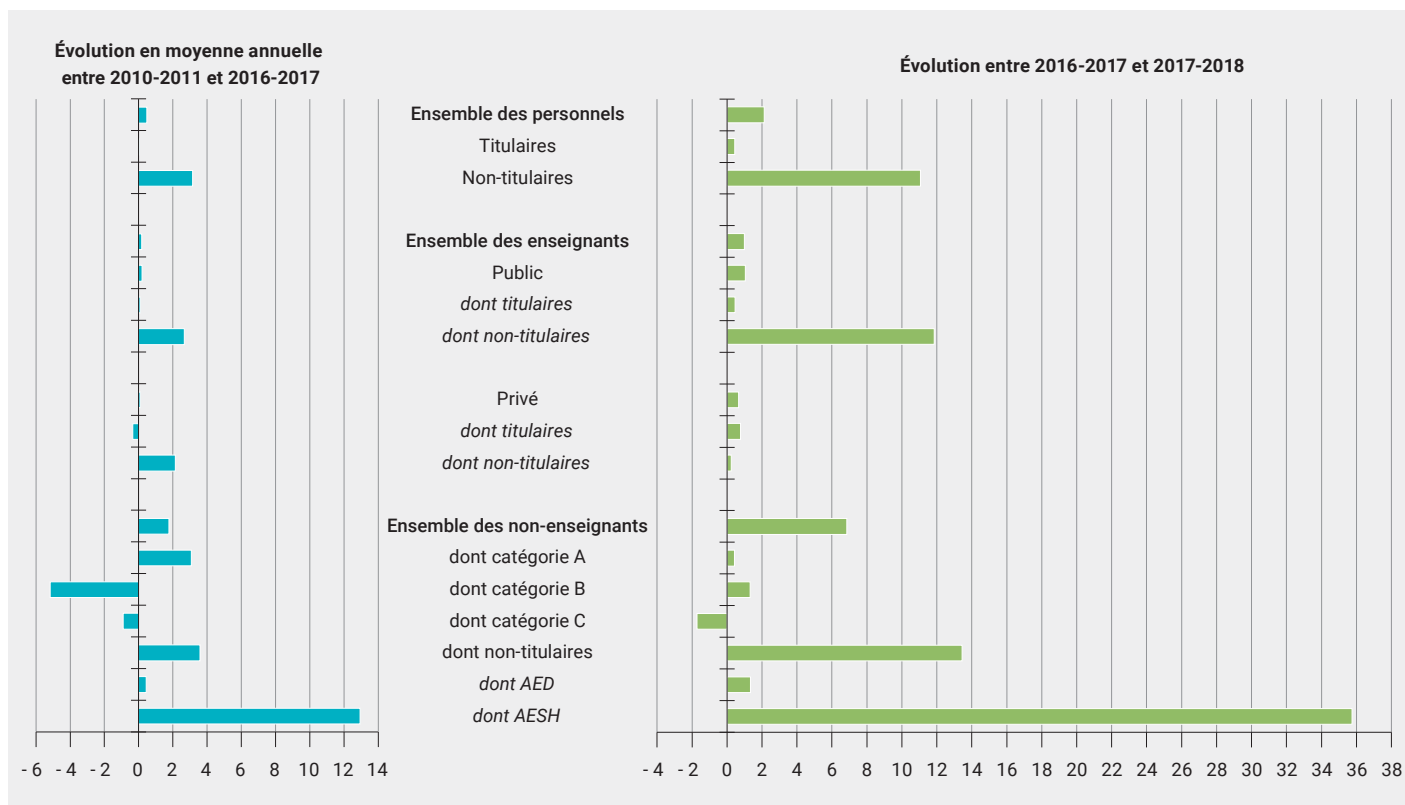
L'ensemble des enseignants des secteurs public et privé sous contrat sont rémunérés par l'Éducation nationale. En revanche, seuls les non-enseignants du secteur public dépendent de ce ministère.

En outre, les personnels techniques, ouvriers et de service qui travaillent dans les collèges et lycées dépendent des régions et départements, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) dépendent des communes. Ils ne sont pas recensés dans les effectifs de l'Éducation nationale et ne sont donc pas pris en compte. Les personnes en contrat aidé sont également exclues.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), personnels rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA), novembre 2010, 2016, 2017.

## ► 2 Évolution des effectifs de personnels, hors administration centrale et SIEC, hors apprentis



**Lecture :** entre les années scolaires 2010-2011 et 2017-2018, les effectifs de personnels ont progressé en moyenne de 0,5 % par an. Ils ont ensuite progressé de 2,1 % sur la dernière année.

**Champ :** France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), personnels rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre, hors SIEC et administration centrale.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA), novembre 2010, novembre 2017.

Réf. : Note d'Information, n° 19.18. © DEPP

raison du nombre croissant des personnels d'assistance éducative aux effectifs très largement féminins.

### Au cours des huit dernières années, le nombre des enseignants non titulaires augmente plus fortement que celui des titulaires

Parmi les enseignants, 84 % relèvent du secteur public : 40 % dépendent d'un corps du premier degré et 45 % d'un corps du

second degré ► **figure 3**. Dans le secteur privé, les effectifs des corps du premier degré sont deux fois moins importants que ceux du second degré : ils totalisent 5 % des enseignants contre 11 % pour les corps du second degré.

Dans le premier degré, autour de 23 % des enseignants exercent leur mission d'enseignement en classe préélémentaire, dans les mêmes proportions pour le public et le privé. Ils sont plus fréquemment en classe élémentaire (voir « Pour en savoir plus » - **figure 4**). C'est le cas de 43 % des

enseignants dans le premier degré public et de 54 % de ceux du privé. Les autres enseignants dirigent une école, souvent parallèlement à de l'enseignement, exercent des missions de remplacement, répondent à des besoins spécifiques, comme l'enseignement aux élèves en difficulté. L'enseignement dans le second degré, et notamment en Segpa, concerne peu d'enseignants du premier degré. Par ailleurs, l'animation pédagogique, support de l'enseignement, est également exercée par une petite minorité d'entre eux.

## ► 3 Personnels des corps enseignants en 2010-2011 et 2017-2018

		Effectifs 2010-2011	Part des femmes (2010 -2011) (en %)	Effectifs 2017-2018	Part des femmes (2017 -2018) (en %)	% sur total (2017 -2018)
<b>Secteur public</b>	Premier degré	343 644	80,6	355 990	83,1	39,5
	Second degré	397 726	58,2	402 382	58,4	44,6
	Titulaires	707 880	69,0	714 489	70,8	79,2
	Non-titulaires	33 490	60,3	43 883	57,2	4,9
	<b>Ensemble du secteur public</b>	<b>741 370</b>	<b>68,6</b>	<b>758 372</b>	<b>70,0</b>	<b>84,1</b>
<b>Secteur privé</b>	Premier degré	46 336	90,7	46 959	91,4	5,2
	Second degré	95367	66,2	96 456	66,2	10,7
	Ensemble sur échelle de rémunération de titulaires	118 032	74,8	116 457	75,5	12,9
	Ensemble maîtres délégués	23 671	71,4	26 958	69,8	3,0
	<b>Ensemble du secteur privé</b>	<b>141 703</b>	<b>74,2</b>	<b>143 415</b>	<b>74,5</b>	<b>15,9</b>
<b>Ensemble des enseignants</b>		<b>883 073</b>	<b>69,5</b>	<b>901 787</b>	<b>70,7</b>	<b>100,0</b>

**Champ :** France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), personnels rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre, hors SIEC et administration centrale.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA), novembre 2010, novembre 2017.

Réf. : Note d'Information, n° 19.18. © DEPP

Les enseignants du second degré exercent majoritairement leur mission d'enseignement devant des classes attirées, c'est-à-dire les mêmes pour l'ensemble de l'année scolaire (89,5 % dans le public et 94 % dans le privé) (voir « Pour en savoir plus » - figure 5).

La part des enseignants en remplacement d'enseignants absents ou de postes vacants est légèrement plus élevée dans le public (5 %) que dans le privé (4 %). La documentation ne concerne que très peu d'entre eux (autour de 2 % dans les deux secteurs) et les autres missions (besoins spécifiques du second degré, enseignement dans le premier degré, fonctions administratives, etc.) sont marginales.

Les femmes constituent 71 % des effectifs enseignants ► figure 3. Leur part est plus importante dans le privé (75 %) que dans le public (70 %). Dans le premier degré, où elles sont particulièrement nombreuses, elles constituent 91 % des effectifs dans le privé et 83 % dans le public. Entre 2010-2011 et 2017-2018, cette féminisation s'est accentuée (+ 2,5 points dans le secteur public et + 0,7 point dans l'enseignement privé). Dans le second degré, 66 % des enseignants du privé sont des femmes contre 58 % dans le public. Ces parts sont stables depuis huit ans. L'augmentation globale du nombre des enseignants depuis l'année scolaire précédente (+ 1 %) recouvre de fortes variations en fonction de leur statut. Dans le public, le nombre d'enseignants titulaires augmente légèrement par rapport à 2016-2017 (+ 0,5 %), poursuivant la hausse amorcée en 2014-2015. Les effectifs

desnon-titulaires augmentent fortement en 2017-2018 par rapport à 2016-2017 (+ 11,8 %), pour une évolution annuelle moyenne de 2,7 % depuis 2010-2011.

Dans l'enseignement privé, le nombre d'enseignants assimilés titulaires augmente plus que celui des maîtres délégués par rapport à 2016-2017 (respectivement + 0,8 % et + 0,2 %) tandis que l'évolution moyenne depuis 2010-2011 est plus forte pour les maîtres délégués (+ 2,1 % par an) que pour les assimilés titulaires (+ 0,4 % par an).

### Les admissions aux concours sont toujours supérieures aux départs à la retraite des enseignants dans les deux secteurs d'enseignement

En 2017, 27 400 candidats ont été admis à un concours externe ou interne au métier d'enseignant du public et 4 600 à celui du privé. Par rapport à 2016, le nombre d'admis augmente de 1,5 % dans le premier degré public et demeure stable dans le second degré public (- 0,2 %). Dans l'enseignement privé, il augmente de 10,3 % dans le premier degré et de 3,7 % dans le second degré.

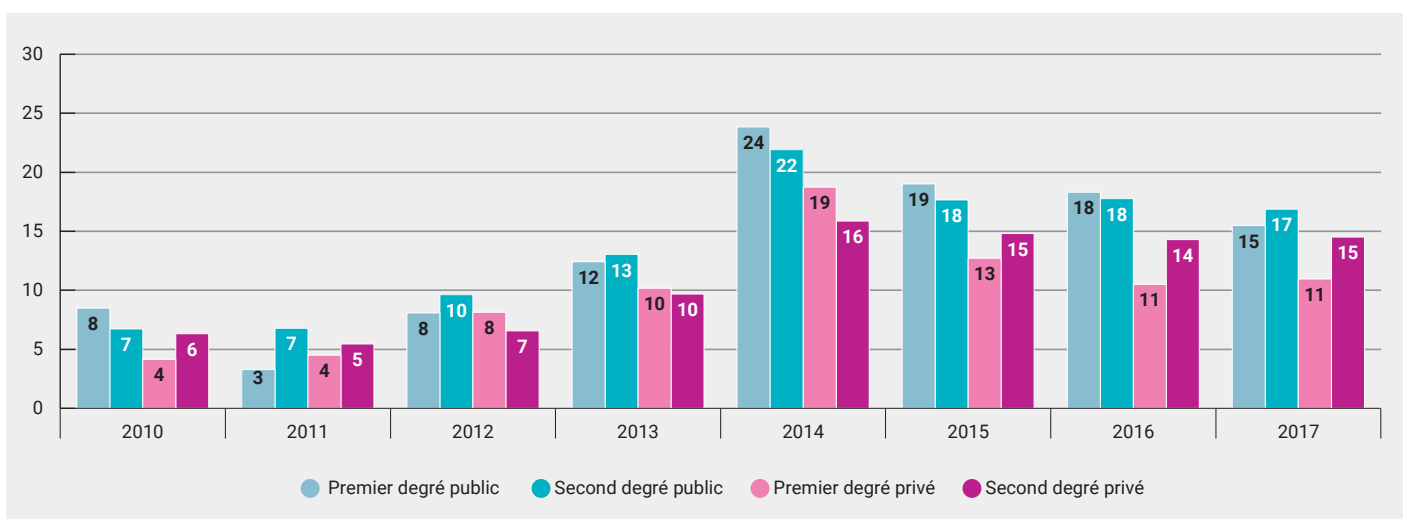
En 2017, 16 900 enseignants du secteur public et 3 500 de ceux du secteur privé sont partis en retraite. Dans les deux secteurs, leur nombre a baissé au cours de la dernière décennie, sous l'effet conjugué de la démographie et des réformes des retraites mises en œuvre depuis 2004. À part en 2013, cette baisse est continue dans le second degré public

entre 2010 et 2016 et s'interrompt en 2017, le nombre de départs augmentant à nouveau (8 512 départs en retraite en 2017 contre 8 098 en 2016, soit 5 % en plus). Dans le premier degré public, le nombre de départs en retraite, stable entre 2012 et 2016 augmente fortement en 2017 (+ 20 % par rapport à 2016). L'année 2017 est en effet particulière, en termes de calendrier, marquant la fin des effets de la réforme de 2010 sur la hausse de l'âge d'ouverture des droits à la retraite : une génération entière atteint cet âge en 2017. Dans le secteur privé, après une baisse de plus de 30 % dans les deux degrés d'enseignement jusqu'en 2015, le nombre de départs en retraite est également en hausse en 2017 (+ 6 % dans le premier degré et + 2 % dans le second degré). Cependant, le nombre de recrutements demeure supérieur à celui des départs : ainsi pour 10 personnes parties en 2017, 15 ont été admises dans le premier degré public, 17 dans le second degré public, 11 dans le premier degré privé et 15 dans le second degré privé ► figure 6. En 2017, ce ratio est un peu moins élevé qu'en 2016 pour le secteur public et très proche pour le secteur privé.

### Une forte augmentation du nombre des non-enseignants, due à celle des personnels d'assistance éducative, non titulaires

En 2017, hors administration centrale, 228 400 personnels non enseignants exercent leurs fonctions au titre de l'Éducation nationale,

## ► 6 Nombre d'admis au concours pour dix départs en retraite des enseignants



**Lecture :** dans le premier degré public, en 2017, pour 10 départs en retraite d'enseignants, 15 enseignants ont été admis aux concours. En 2016, 18 personnes ont été admises aux concours pour 10 départs dans ce même degré d'enseignement.

L'année 2014 se distingue par une forte hausse du nombre d'admis, en raison de l'organisation exceptionnelle de deux sessions pour les concours externes dans le public et le privé. **Note :** concours internes et externes. La session exceptionnelle de concours de 2014 est prise en compte, de même que les concours supplémentaires de Créteil. En revanche, la Nouvelle-Calédonie n'est pas dans le champ des concours du premier degré public, le concours de professeur des écoles étant organisé par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie et non le vice-rectorat. Le concours spécifique des instituteurs de Mayotte (existant jusqu'en 2016) n'est pas non plus comptabilisé.

Les recrutements réservés sont comptabilisés parmi les admis aux concours. Ces recrutements ont été mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire.

**Champ :** France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

**Sources :** MENJ-MESRI-DEPP, fichiers de fin de fonction des Annuaire 2005-2013, base statistique des agents (BSA).

Réf. : Note d'Information, n° 19.18. © DEPP

## ► 7 Personnels des corps non enseignants en 2010-2011 et 2017-2018

	2010-2011	Part des femmes (2010-2011) (en %)	Effectifs 2017-2018	Part des femmes (2017-2018) (en %)	% sur total (2017-2018)
<b>Personnels d'encadrement</b>	<b>16 696</b>	<b>44,8</b>	<b>17 510</b>	<b>48,9</b>	<b>7,7</b>
<b>Personnels vie scolaire</b>	<b>101 122</b>	<b>69,4</b>	<b>135 287</b>	<b>75,2</b>	<b>59,2</b>
Titulaires	19 276	75,1	19 825	78,5	8,7
Non-titulaires	81 846	68,0	115 462	74,6	50,6
<b>Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)</b>	<b>70 579</b>	<b>85,2</b>	<b>64 956</b>	<b>86,7</b>	<b>28,4</b>
Titulaires	64 293	85,0	57 659	86,5	25,2
Non-titulaires	6 286	87,2	7 297	88,3	3,2
<b>Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)</b>	<b>3 943</b>	<b>39,5</b>	<b>10 648</b>	<b>55,6</b>	<b>4,7</b>
Titulaires	3 666	39,7	9 483	55,3	4,2
Non-titulaires	277	37,2	1 165	57,6	0,5
<b>Ensemble des non-enseignants, hors apprentis, hors administration centrale et SIEC</b>	<b>192 340</b>	<b>72,4</b>	<b>228 401</b>	<b>75,5</b>	<b>100,0</b>

Champ : France métropolitaine + DOM, personnels appartenant à un corps non enseignant rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA), novembre 2010 et novembre 2017.

Réf. : Note d'Information, n° 19.18. © DEPP

dont 76 % de femmes, dans une grande diversité de filières professionnelles, à l'image de leurs lieux d'exercice : écoles, collèges, lycées publics, services déconcentrés (rectorats et services départementaux)

### ► figure 7.

Les personnels d'encadrement, qui ont des fonctions de direction, d'inspection ou font partie de l'encadrement supérieur (recteurs, inspecteurs généraux, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale), représentent 8 % des non-enseignants. Il s'agit de la seule filière professionnelle où la part des femmes et celle des hommes sont équilibrées, la moitié seulement des personnels d'encadrement étant des personnels féminins. Les effectifs les plus importants (59 %) sont ceux des agents dont les activités relèvent de la vie scolaire, les personnels d'éducation et ceux d'assistance éducative. Ces derniers, tous non-titulaires, comprennent les assistants d'éducation (AED) qui assistent les équipes pédagogiques dans les écoles et les établissements d'enseignement scolaire et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) dont la mission est d'aider à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. Les trois quarts des personnels de vie scolaire sont des femmes. Elles sont plus nombreuses parmi les personnels titulaires (79 %) qui regroupent les conseillers principaux d'éducation et les psychologues de l'Éducation nationale, corps très féminisés. Les personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) représentent 28 % des non-enseignants. Leurs missions sont variées, telles que le pilotage et la mise en œuvre des politiques éducatives, le management, la gestion financière ou la santé scolaire. Il s'agit de la filière professionnelle la plus féminisée (87 %), quel que soit le statut des agents.

Les ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) représentent moins de 5 % des effectifs des non-enseignants. Mais leur poids a plus que doublé depuis 2010-2011. Cette évolution s'explique par l'intégration dans les corps de la filière recherche et formation en 2011-2012 des personnels de laboratoire de catégorie B et C relevant de l'Éducation nationale. Dans cette filière professionnelle, la parité est presque atteinte avec 56 % de femmes. Les effectifs des non-enseignants titulaires augmentent dans des proportions différentes entre catégories hiérarchiques. Depuis 2016-2017, tandis que le nombre d'agents de catégorie A et surtout B augmentent (respectivement + 0,4 % et + 1,3 %), ceux de catégorie C diminuent (- 1,7 %), prolongeant l'évolution de la structure hiérarchique des emplois et des personnels recrutés à l'Éducation nationale au cours des sept dernières années : augmentation des effectifs des catégories A et B, diminution de ceux des catégories C. En 2012-2013, le reclassement en catégorie A des personnels infirmiers, auparavant en catégorie B, a entraîné une baisse d'effectifs dans la catégorie B au profit de ceux de la catégorie A. Par ailleurs, le nombre de non-titulaires s'élève fortement en deux ans (+ 13,4 %), en raison de l'augmentation des effectifs des personnels d'assistance éducative, essentiellement des AESH.

Quelle que soit la filière professionnelle, la part des femmes augmente entre 2010-2011 et 2017-2018, dans des proportions variables. Ainsi, elle progresse de 2 points parmi les personnels ASS qui regroupent des corps déjà largement féminisés. Elle a progressé de 4 points parmi les personnels d'encadrement qui étaient composés majoritairement d'une population masculine en 2010-2011.

La féminisation des corps de la filière vie scolaire augmente de 6 points depuis 2010-2011. C'est dans la filière professionnelle des ITRF peu féminisée en 2010-2011, majoritairement composée d'agents de catégorie C et faiblement représentée à l'Éducation nationale, que l'évolution est la plus forte : la part des femmes passe de 40 % en 2010-2011 à 56 % en 2017-2018. L'intégration en 2011-2012 des agents de laboratoire relevant de l'Éducation nationale, aux effectifs majoritairement féminins, au corps des adjoints techniques de recherche et de formation explique largement cette évolution. ■

### POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 19.18 est en ligne sur [education.gouv.fr/statistiques](http://education.gouv.fr/statistiques)

Pour accéder aux **figures 4 et 5**, aux encadrés « Sources », « Champ » et « Bibliographie », voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».